COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VERDUN

Tél. : 03.29.83.44.22.
Fax : 03.29.83.44.23.
E-mail : contact@cagv.fr
Site : www.verdun.fr

VERDUN, le 9 avril 2015

Mme Angélique SANTUS
Maire de FROMEREVILLE LES VALLONS
2, place de la Mairie
55100 FROMEREVILLE LES VALLONS

Objet : Situation financière de votre commune

Madame le Maire,

La mise en place de la Communauté d'Agglomération au 1er janvier dernier a obligé les services de l'Agglomération à rapprocher les éléments budgétaires de la Communauté d'Agglomération avec ceux des communes membres afin de mettre en place des ratios consolidés, de préparer le travail de la Commission Locale d'Evaluation des Compétences Transférées, d'élaborer, au bénéfice des communes, des plans pluriannuels.

C'est dans ce cadre que nous avons été amenés à constater une dégradation significative de votre situation financière.

L'étude financière a été réalisée à l'appui des documents officiels à votre disposition (comptes administratifs, compte de gestion, états fiscaux, marchés publics signés, arrêtés de subventions, déclarations de FCTVA et TVA....)

L'instruction des services confirme la gravité de votre situation budgétaire

1) La dégradation des comptes budgétaires

Un plan pluriannuel a été conçu pour mieux visualiser l'évolution historique des agrégats financiers et l'évolution future des résultats budgétaires selon les hypothèses retenues

Au 31 décembre 2011, le compte administratif et le compte de gestion font apparaître **une situation comptable de la commune de FROMEREVILLE très saine** avec un résultat cumulé de la section de fonctionnement de 271 000 euros et un résultat global de clôture de 466 785 euros.

En 2012, la commune de FROMEREVILLE a décidé la réalisation de dépenses d'équipement très conséquentes avec, notamment, le **vote de l'opération n° 11 liée à l'enfouissement des réseaux**. La réalisation de ces dépenses d'équipement représente **un coût global de 1 241 000 euros** dont 35 605 à régulariser en 2015 au titre des engagements juridiques des exercices antérieurs.

.../...

Ces dépenses d'équipement ont été financées comme suit :

466 785 euros par l'utilisation totale des réserves, soit le résultat global de clôture en 2011
400 000 euros empruntés en 2012 auprès du Crédit agricole
129 276 euros de FCTVA (dont 85 462 attendus en 2015)
229 043 euros de subventions (dont 46 000 attendus en 2015)
15 896 euros non financés à ce jour (ainsi que le remboursement de la dette)

L'encours est de 400 000 euros pour une population de 242 habitants (en 2012), ce qui représente une dette par habitant de 1 653 euros. A titre de comparaison, la dette moyenne par habitant des communes de mêmes strates est de 173 euros au niveau départemental, 144 euros au niveau régional et 74 euros au niveau national. (Cf. situation financière transmise par Madame le Trésorier)

Cet emprunt génère des annuités de 36 012 euros à prélever chaque année sur la section de fonctionnement.

Or, l'augmentation d'un point de fiscalité de la taxe d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti apporterait un produit supplémentaire de 3 691 euros au vu des bases réelles 2014.

L'annuité à rembourser est donc équivalente à 9,76 points de fiscalité.

En 2014, le résultat de fonctionnement de l'exercice est nul, donc insuffisant pour rembourser le capital de la dette. Le résultat cumulé au 31 décembre 2014 est de – 76 368 euros

Ce déficit global génère un découvert qui justifie le recours à une ligne de trésorerie utilisée à hauteur de 127 000 euros au 31/12/2014.

2) L'impossibilité d'équilibrer le budget 2015

Le budget 2015 présente une situation structurellement déficitaire.

Toutes les dépenses ont été ajustées sensiblement à la baisse par rapport aux années précédentes (à l'exception des charges financières) et on peut s'interroger sur la possibilité de respecter un tel niveau de contrainte.

A l'inverse, les recettes sont particulièrement optimistes avec, en particulier, un niveau de vente de bois à hauteur de 20 000 euros qui ne pourra sans doute pas perdurer dans le temps. Cette recette était nulle en 2012.

Il faut également intégrer la baisse les dotations de l'état avec une contribution à la réduction des déficits publics perçue auprès de chaque collectivité. Ainsi, la dotation forfaitaire de la commune évoluerait de 29 415 euros en 2014 à 21 240 en 2017.

.../...

Sans aucune dépense d'équipement, ces arbitrages, très difficiles à tenir, se traduiraient, à la fin de l'exercice 2015, dans le meilleur des cas, par un résultat déficitaire de la section de fonctionnement de – 12 943 euros alors que le résultat doit être à minima de 19 739 euros pour rembourser le capital de la dette.

Ainsi, malgré un niveau de dépense d'équipement nul chaque année et des charges de fonctionnement ajustées à minima, l'équilibre budgétaire impliquerait une augmentation des impôts locaux d'environ 10 points, soit l'équivalent de l'annuité d'emprunts générée par l'emprunt de 400 000 euros réalisé en 2012.

	Situation actuelle	situation d'équilibre	variation
Taxe d'habitation	8,43	18,43	x 2,19
Foncier bâti	16,16	26,16	x 1,62
Foncier non bâti	29,70	39,70	x 1,34

Cela représenterait une augmentation globale de la fiscalité ménage de 69%.

Ceci est un exemple qui ne tient pas compte de la règle des liens entre l'évolution des taux et de l'application du principe de neutralisation fiscale décidé au niveau de l'agglomération.

Malgré ces augmentations de taux, l'équilibre budgétaire ne serait pas garanti à terme.

En effet, pour atteindre cet équilibre, les ventes de bois sont estimées à 20 000 euros par an (et une actualisation de 1%). L'absence totale de dépenses d'équipement et une explosion de la pression fiscale pourrait également aboutir à une perte d'attractivité et une baisse de la population.

Telles sont les conclusions qui émanent de l'analyse financière réalisée par les services.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, nos salutations distinguées.

COMMUNAUTE AGGLOMERATION GRAND VERDUN ★ MEUSE ★

Le Vice-Président
Délégué aux Finances,

Louis KUTSCHRUITER

Le contrôleur de gestion

Bernard GOEURIOT